



## REGLEMENT TRI-RELAIS DU BLAVET 2018

L'épreuve est ouverte aux hommes et femmes licenciés(es) FFTRI et non licenciés(es) sur fourniture d'un certificat médical de moins d'un an, autorisant la pratique du triathlon en compétition.

Age requis : il faut être né en 2006 et avant (catégories benjamins/minimes et plus). L'épreuve est organisée pour une équipe de 3 relayeurs. Elle se déroule selon le cahier des charges de la FFTRI 2018. **Le Drafting n'est pas autorisé.**

**Une boucle de pénalité sera appliquée en cas d'aspiration / abri.**

**Le port du casque à vélo est obligatoire.**

**Le respect du code de la route est obligatoire.**

**Seuls les dossiers complets seront retenus** (paiement, bulletin et licence ou certificat).

En cas de désistement, il n'y aura pas de remboursement du coût de l'inscription, sauf médical sur présentation de certificat. Une retenue de 5 € sera alors appliquée.

**Le départ sera donné dans l'eau en une seule vague.**

Pour tous les coureurs : obligation de présenter la licence

2018 FFTRI lors du retrait du dossard (même si une copie a été fournie au préalable avec le bulletin d'inscription) ; obligation de fournir un certificat médical correspondant à la situation de l'athlète pour les non licenciés avec le bulletin d'inscription.

Licenciés FFTRI : En cas de non présentation de la licence FFTRI lors du retrait du dossard ou licence FFTRI en cours de validité le jour des épreuves : Prévoir un chèque de caution de 100 € à l'ordre de la FFTRI dont 10 € resteront acquis à la FFTRI pour frais de traitement ou prise d'un pass-journée.

Droit à l'image : Tous les coureurs autorisent expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuel les prises à l'occasion de leur participation au Tri-relais du blavet 2018 sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la Loi.